

extérieurs inattendus. Nous appuyons fermement le principe de la souscription intégrale des 75 milliards \$US prévus au titre de l'Augmentation générale du capital de la Banque mondiale, pour rendre cette institution plus capable de faciliter l'ajustement dans les pays à revenu moyen. Nous estimons également que les institutions financières internationales devraient être sensibilisées davantage aux incidences environnementales de leurs programmes de développement.

26. Les banques commerciales ont grandement contribué à appuyer les efforts de réforme des pays débiteurs en offrant un meilleur choix d'options de financement qui a facilité la canalisation des prêts commerciaux vers des utilisations productives. Leur participation reste indispensable à la stratégie concernant la dette. À cet égard, la Banque mondiale et le FMI peuvent jouer un important rôle de catalyseurs en mobilisant de nouveaux capitaux d'origine privée (et publique) en vue d'étayer les programmes d'ajustement des pays débiteurs.

27. Nous notons que, ces dernières années, on a eu de plus en plus recours à des techniques de financement innovatrices. Celles-ci ont pour caractéristiques principales d'être volontaires, axées sur le marché et mises en oeuvre après examen de chaque cas. La formule du «financement à la carte» a permis de nouveaux apports de capitaux et, en certains cas, a réduit le montant total de la dette. La souplesse de la stratégie actuelle serait accrue si cette formule se généralisait encore et si des techniques de financement innovatrices incitaient à améliorer la qualité des nouveaux prêts; cependant, chaque initiative devrait être soigneusement étudiée.

28. L'investissement étranger direct joue un rôle important en stimulant la croissance économique et l'ajustement structurel dans les pays en développement. Il contribue par conséquent à atténuer les problèmes posés par l'endettement. Les pays en développement devraient donc accueillir volontiers et favoriser de tels investissements en créant un climat qui leur soit favorable.

Endettement des pays les plus démunis

29. Un accroissement des apports de ressources concessionnelles est nécessaire pour aider les pays en développement les plus démunis à retrouver une croissance soutenue, surtout lorsqu'il leur est extrêmement difficile d'assurer le service de leur dette. Depuis Venise, des progrès encourageants ont été réalisés en vue d'alléger le fardeau de ces

pays. Les créanciers du Club de Paris rééchelonnent actuellement la dette en prolongeant les délais de grâce et de remboursement. En outre, le récent renforcement de la Facilité d'ajustement structurel du FMI, la mise en place par la Banque mondiale, conjointement avec des organismes d'aide publique au développement (APD), d'un programme amélioré de cofinancement et la cinquième reconstitution du Fonds africain de développement mettront au total plus de 18 milliards \$US à la disposition des pays les plus démunis et les plus endettés qui s'engagent dans des efforts d'ajustement durant la période 1988-1990. De ce total, 15 milliards \$US iront aux pays de l'Afrique subsaharienne.

30. Nous accueillons favorablement les propositions faites par plusieurs d'entre nous d'alléger davantage le service de la dette des pays les plus pauvres qui entreprennent des programmes d'ajustement approuvés au plan international. Nous nous sommes entendus sur le rééchelonnement de la dette publique de ces pays selon un modèle de comparabilité qui permet aux créanciers publics de choisir entre diverses options : des taux d'intérêt concessionnels ordinairement assortis d'échéances plus courtes, des périodes de remboursement plus longues aux taux du marché, des radiations partielles d'obligations au titre du service de la dette pendant la période de consolidation, ou une combinaison de ces options. Cette approche permet aux créanciers publics de choisir des options conformes à leur cadre juridique ou à leur situation budgétaire. Le Club de Paris a été instamment invité à élaborer les modalités d'une formule devant garantir la comparabilité d'ici la fin de cette année, au plus tard. Cette approche renforcera le dispositif déjà impressionnant d'accords multilatéraux mis en place durant l'année écoulée pour aider les pays les plus démunis. Nous saluons en outre les mesures prises par un certain nombre de gouvernements créanciers en vue d'annuler ou d'enlever de quelque autre façon le fardeau des emprunts contractés au titre de l'APD; nous demandons en outre instamment aux pays de maintenir un élément de libéralité élevé dans l'assistance qu'ils offriront à l'avenir aux pays les plus démunis.

Environnement

31. Nous sommes convenus qu'il est essentiel de protéger l'environnement et de le mettre en valeur. Le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement souligne que toutes les décisions économiques doivent tenir